

## DÉFI n°2

## Société de la connaissance



## 2.1 Éducation et formation

## Contexte et enjeux

**L'**égal accès pour tous à l'éducation, à la formation et à la culture est un facteur majeur de cohésion sociale, à tous les niveaux de formation et à toutes les étapes de la vie. Il offre à l'être humain les moyens de s'épanouir personnellement et professionnellement, de s'intégrer socialement et de participer à la société de la connaissance promue par la stratégie européenne de développement durable (SEDD) et par la stratégie de Lisbonne.

L'éducation et la formation permettent de former les citoyens et les futurs citoyens aux enjeux fondamentaux du développement durable, d'acquérir les savoir-faire et les savoir être indispensables pour s'adapter aux évolutions du monde et de la société.

Ces évolutions sont majeures : au plan économique, la crise a montré les dangers et les conséquences de logiques privilégiant le court terme ; au plan technologique, la généralisation des techniques de l'information et de la communication, l'émergence des nanotechnologies et des biotechnologies, les évolutions nécessaires dans la production et l'utilisation de l'énergie laissent entrevoir des changements considérables.

Ces évolutions, qui peuvent être perçues comme des menaces ou des opportunités, impliquent, d'une part, un effort d'anticipation pour bénéficier des nouvelles possibilités qui se présentent et, d'autre part, une gestion

de la transition entre anciennes et nouvelles activités. Éducation et formation y contribueront significativement.

Pour répondre aux objectifs de compétitivité responsable des entreprises et aux aspirations des citoyens pour des produits et des services différents, des formations renforcées dans les secteurs économiques clés, une orientation professionnelle efficace et le développement de nouvelles formes d'apprentissage apparaissent incontournables.

**Gérer la transition entre anciennes et nouvelles activités, dans un contexte de globalisation des échanges, exige une plus grande adaptabilité des compétences individuelles et davantage de créativité collective** pour anticiper et accompagner les changements.

La formation professionnelle initiale et continue permettra à chaque individu d'acquérir, d'actualiser et de développer régulièrement ses connaissances et ses compétences. S'agissant plus précisément de la formation continue, celle-ci, d'une part, rend l'individu maître de son évolution professionnelle et, d'autre part, facilite l'adaptation de chaque entreprise aux mutations de son environnement économique, social et environnemental.

L'éducation au développement durable, par ses dimensions éthiques et sociales, contribue à la formation citoyenne.

Elle est par nature portée par toutes les disciplines d'enseignement et d'activités éducatives scolaires et extra-scolaires. Par le biais de l'éducation des jeunes, elle facilite la mobilisation effective du grand public autour des enjeux de développement durable.

**Les exigences du développement durable font aussi partie intégrante du fonctionnement quotidien des établissements d'enseignement et de formation.** Ces institutions ont, à l'égard de la société, **une mission d'exemplarité**, d'impulsion et de promotion des piliers du développement durable que sont la protection et la valorisation de l'environnement, le développement économique et le progrès social, la responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures.

**Par le contenu de leurs enseignements, de leurs formations ainsi que par leur mode de gestion, les établissements d'enseignement secondaire et supérieur doivent jouer un rôle d'entraînement** auprès de leurs élèves et de leurs étudiants, de leurs personnels, de leurs fournisseurs, des entreprises avec lesquelles ils sont en relation et des collectivités sur le territoire desquels ils sont implantés.

Défi transversal aux huit autres défis de la SNDD, l'éducation et la formation exigent de poursuivre un effort considérable à l'échelle du pays. Sa réussite est une des clés de l'efficacité de la politique nationale de développement durable.



# Nos choix stratégiques

## Adapter et renforcer les dispositifs de formation dans les domaines clés du développement durable.

Dans le cadre du Grenelle Environnement, des compétences et des qualifications prioritaires ont été identifiées dans six secteurs clés du développement durable : le bâtiment, l'énergie, l'agriculture, les sciences pour la mer, l'économie et la santé.

Il est nécessaire d'adapter et de développer très rapidement les formations permettant la mise en œuvre des évolutions souhaitées dans ces secteurs.

Plus généralement, cela suppose une contribution accrue des acteurs de la formation professionnelle pour faciliter les transitions et accompagner tous les secteurs d'activité, notamment industriels, dans leur adaptation aux défis du développement durable.

Cet objectif nécessite un effort soutenu de formation des enseignants et des formateurs dans tous les domaines concernés par ces mutations.

## Améliorer l'offre de formation tout au long de la vie et faciliter son accès.

Cette formation tout au long de la vie permet aux personnes d'évoluer plus favorablement dans leur vie professionnelle en s'adaptant aux mutations de la société et aux évolutions du contexte économique. La mise en place de formations accessibles au

plus grand nombre facilite cette évolution, de même que la valorisation des parcours et de l'expérience professionnelle. L'effort doit notamment porter sur la rénovation des contenus des formations et des référentiels.

## Favoriser l'insertion sociale et l'emploi par l'éducation et la formation.

La formation initiale et continue des citoyens et futurs citoyens est un investissement qui favorise l'insertion et le maintien dans la vie professionnelle, et plus généralement l'insertion de la personne dans la société. C'est un investissement indispensable dans une

société en mutation rapide, dans laquelle les jeunes et les seniors ont des difficultés à accéder au marché de l'emploi. Pour ces derniers, l'allongement de la durée de vie, et corrélativement de la durée du travail, renforce le besoin d'actualisation des connaissances.

## Développer la formation du grand public au développement durable.

La compréhension et l'appropriation par tous, et particulièrement par le grand public, des enjeux, des principes et des valeurs du développement durable sont des leviers fondamentaux de l'évolution des réflexions, des attitudes et des comportements. L'éducation

au développement durable doit préparer le futur citoyen à comprendre, à intégrer la complexité des relations entre le social, l'économique, le culturel et l'environnemental et à agir. Il s'agit de rendre chacun plus attentif à ce qui l'entoure et plus apte à participer.

## Former les décideurs publics et privés aux enjeux du développement durable.

La sensibilisation et la formation des décideurs – élus nationaux et locaux, représentants de l'État, chefs d'entreprises, syndi-

cats – est un moyen privilégié de déclencher de réels changements dans les comportements, les choix individuels et collectifs.

## Réduire le décrochage scolaire précoce.

La lutte contre le décrochage et l'échec scolaires doit permettre à l'ensemble des jeunes de s'insérer rapidement dans la société et de faire face à ses mutations et

aux évolutions du contexte économique. Elle constitue l'une des priorités du plan agir pour la jeunesse.

## Les objectifs en chiffres

À l'horizon européen 2020<sup>33</sup>, obtenir :

- **15 %** des adultes en moyenne participant à des activités de formation tout au long de la vie ;
- moins de **10 %** de jeunes en décrochage scolaire précoce.

Au niveau national, d'ici 2013 :

- faire passer de **20 à 25 %** la proportion des enfants et adolescents bénéficiant d'actions éducatives et culturelles ;
- réduire à **25 %** le pourcentage de la population n'ayant jamais fréquenté de lieu culturel.

<sup>33</sup> Conseil de l'Union européenne des 11 et 12 mai 2009. Stratégie européenne éducation et formation 2020.

# Nos leviers d'action

## Développement des dispositifs d'accompagnement pour lutter contre l'échec scolaire :

- politique d'éducation prioritaire ;
- mise en place de dispositifs d'accompagnement éducatif et d'aide personnalisée ;
- amélioration de l'accueil de tous les élèves handicapés ;
- constitution d'un service public territorialisé de l'orientation ;
- rénovation de la voie professionnelle ;
- lutte contre le décrochage scolaire (mise en place dans chaque région de plates-formes de suivi du décrochage scolaire).

## Généralisation de l'éducation au développement durable de la maternelle à l'enseignement supérieur :

- intégration du développement durable dans les programmes scolaires, dans les formations des enseignants et des personnels d'encadrement. Ces formations contribuent à la mise en œuvre de la démarche globale de développement durable des écoles et des établissements ;
- renforcement du caractère interdisciplinaire de la formation des enseignants ;
- croisement de l'éducation au développement durable avec d'autres éducations transversales, comme l'éducation à la santé, à la nutrition et aux risques ;
- apprentissage de la démarche scientifique pour comprendre les enjeux et les actions liés au développement durable.

## Développement des processus de professionnalisation et de formation continue dans l'enseignement supérieur :

- utilisation des possibilités ouvertes par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, le plan réussite en licence, la charte des universités européennes pour l'apprentissage tout au long de la vie.

## Renforcement de l'enseignement supérieur et intégration du développement durable dans les stratégies des universités et des grandes écoles :

- investissement sur des campus d'excellence, modernisation de grands campus ;
- élaboration d'un plan vert pour les campus et labellisation des universités et des grandes écoles sur la base de critères de développement durable<sup>34</sup>.

## Adaptation de l'offre de formation professionnelle des secteurs clés aux nouvelles exigences du développement durable :

- intégration du développement durable dans toutes les formations professionnelles et dans les

référentiels de certification en ciblant prioritairement les filières clés<sup>35</sup> et les secteurs nécessitant des évolutions fortes et rapides ;

- développement des métiers et filières de l'environnement, du recyclage, de l'écoconception, des analyses du cycle de vie ainsi que la connaissance des écosystèmes<sup>36</sup> ;
- intégration des enjeux de l'environnement et du développement durable dans les formations des professionnels encadrant les activités de loisirs et de sports.

## Pratique des technologies de l'information et de la communication :

- réduction de la fracture numérique et développement de l'usage des technologies de l'information pour améliorer l'accès aux services, aux savoirs et à l'emploi, en particulier des populations isolées ;
- appui des TIC pour asseoir un nouveau modèle de développement économique, en métropole et outre-mer<sup>37</sup> ;
- promotion des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement scolaire ;
- développement des espaces numériques de travail (ENT) dans les écoles et les établissements d'enseignement.

## Accès à la formation pour les salariés qui en bénéficient le moins,

notamment au sein des TPE/PME, ainsi que pour les jeunes peu qualifiés et les seniors par une meilleure coordination des acteurs de la formation aux niveaux national et territorial en clarifiant les compétences de chacun<sup>38</sup>.

## Développement de modes de sensibilisation et formation des décideurs publics et privés :

- développement de la formation continue de haut niveau en développement durable (institut des hautes études...) ;
- enrichissement et diffusion de travaux de prospective par l'association de compétences publiques et privées.

## Mise à disposition du grand public des informations environnementales

détenues par les autorités publiques grâce à la création d'un portail de l'information publique environnementale : [toutsurlenvironnement.fr](http://toutsurlenvironnement.fr).

## Développement de l'accès à la culture :

- renforcement des actions éducatives et culturelles, notamment vers les jeunes ;
- développement de l'accessibilité des établissements culturels notamment pour les handicapés.

<sup>34</sup> Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 55.

<sup>35</sup> Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 6, 48 et 55.

<sup>36</sup> Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 55.

<sup>37</sup> Cf. stratégie de croissance pour l'outre-mer.

<sup>38</sup> Projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

